



Membres en exercice	27
Membres présents	17
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/38

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 22 juillet 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Elisabeth MOULY MANETAS a donné pouvoir à Aurélie PACE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Jérôme LABORIE,

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE

Secrétaire de séance : Thierry ODDON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-29,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2025, annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il convient, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2025, d'approuver ce dernier,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie

dématérialisée via l'application [telerecours citoyens](https://telerecours.citoyens.fr) dans un délai de deux semaines à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
0912 510365 00250728-202538 DE
Date de télétransmission : 01/08/2025
Date de réception en préfecture : 01/08/2025